

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 26 JANVIER 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 15-DCM-DGS-003

**L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE 26 JANVIER** à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2015

**OBJET DE LA DELIBERATION : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND  
Lionel RIQUELME - Josiane SICCARDI - Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-François  
PLANES – Bérénice BONNAL - Jean-Michel PEYRATOUT - Daniel DUVOUX – Paul  
MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA - Bénédicte LE MOIGNE - Viviane TIAR  
Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH - Gaëlle REBEC – Céline PRATI-  
AIGUIER - Magali VINCENT – Dominique ROLLAND - Marie-Paule DELAROCQUE – Yves  
PARENT - Nicole VACCA – Frédéric FIORE - Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Pierre-  
Laurent CHABLE

**POUVOIRS** : Daniel VESSEREAU à Valérie RIALLAND  
Denis CHAMBI à Lionel RIQUELME  
Bernard PEZERY à Yves PARENT

**SECRETAIRE de SEANCE** : Magali VINCENT

=====

**M. Jean-Michel PEYRATOUT, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

Conformément à la législation, avant de vous présenter le projet de budget pour l'exercice 2015, nous devons débattre des orientations qui président à son élaboration. Ce débat s'inscrit dans le contexte de l'évolution des finances publiques au niveau national et local.

## 1. Les Produits : Une baisse de 3,66 Md€ pour les collectivités locales en 2015

- Les dotations :

	2012	2013	2014	2015
Dotation forfaitaire	2 054 669 €	2 042 904 €	1 887 426 €	1 500 000 €
	1,35%	-0,57%	-7,61%	-20,53%
Dotation de solidarité urbaine	161 416 €	134 513 €	89 676 €	- €
	-10%	-16,67%	-33,33%	-100,00%
Dotation de péréquation	285 612 €	257 051 €	231 346 €	208 211 €
	-10%	-10,00%	-10,00%	-10,00%
<b>Total DGF :</b>	<b>2 501 697 €</b>	<b>2 434 468 €</b>	<b>2 208 448 €</b>	<b>1 708 211 €</b>
Perte/n-1		- 67 229 €	- 226 020 €	- 500 237 €
Perte /2012		- 67 229 €	- 293 249 €	- 793 486 €

La baisse des dotations aux collectivités de 11 milliards d'euros sur trois ans (représentant 28 milliards d'euros d'efforts cumulés sur la période 2014/2017) n'est pas remise en cause. Les collectivités sont donc face à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle qui les conduiront toutes à des choix douloureux à faire.

Pour notre commune, nous devons prévoir une nouvelle baisse de notre dotation forfaitaire qui représentera **2,5 fois** celle que nous avons déjà subie en 2014. Ces mesures se cumulent malheureusement avec la perte d'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine qui sera ramenée à 0 en 2015 et la baisse de notre dotation de péréquation.

C'est donc avec près de 800 000 € de dotations en moins par rapport à 2012 que nous devons bâtir notre budget 2015.

- Les impôts et taxes :

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives a été fixée par la Loi de Finances pour 2015 à +0,9%. Pour 2015, nous n'allons pas augmenter les taux et nous tablons sur une augmentation de 1% du produit de nos taxes ménages.

A noter qu'en 2014, de nouvelles mesures législatives votées ont amplifié l'exonération de taxe d'habitation en faveur des personnes de condition modeste ce qui a eu pour conséquence une perte de 65 000€ sur le produit de cette taxe.

	2012	2013	2014*	2015
Taxes foncière et d'habitation	7 872 526 €	7 965 392 €	8 006 240 €	8 086 000 €
	2,46%	1,18%	0,51%	1,00%

\*2014 : sous réserve des opérations définitives de fin de gestion

- L'attribution de compensation :

L'attribution de compensation sera réévaluée à la baisse pour tenir compte de l'évolution du coût du traitement des ordures ménagères effectivement constaté en 2014. Nous la prévoyons autour de 240 000 €.

	2012	2013	2014	2015
Attribution de compensation	277 450 €	309 848 €	285 186 €	240 000 €
	34,80%	11,68%	-7,96%	-15,84%

- **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :**

Cette taxe est la principale source de financement de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Pour 2015 son taux sera maintenu à 11,50 %. Nous prévoyons une croissance de 1% de ses bases.

	2012	2013	2014*	2015
TEOM	1 783 803 €	1 819 367 €	1 861 954 €	1 880 000 €
	12,60%	1,99%	2,34%	1,0%

\*2014 : sous réserve des opérations définitives de fin de gestion

- **La taxe additionnelle aux droits de mutation :**

Le produit de cette taxe est assis sur les transactions immobilières. Compte tenu du contexte économique nous la prévoyons prudemment à 450 000€.

	2012	2013	2014*	2015
Taxe additionnelle aux droits de mutation	560 172 €	554 217 €	515 637 €	450 000 €
	-11,53%	-1,06%	-6,96%	-12,7

\*2014 : sous réserve des opérations définitives de fin de gestion

**Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) :**

La loi de finances pour 2015 confirme sa progression en 2015. De 570 millions d'euros en 2014, son enveloppe devrait passer à 780 millions d'euros. Nous prévoyons donc un produit en augmentation.

	2012	2013	2014	2015
FPIC	25 553 €	71 595 €	106 122 €	140 000 €
	-	180,18%	48,23%	31,92%

Pour toutes nos autres ressources, nous prévoyons une certaine stabilité.

**2. Les charges**

Un effort majeur sera fait sur l'ensemble de nos dépenses.

- **Les charges à caractère général :**

Concernant nos dépenses courantes, nous nous fixons un objectif de stabilité et toutes les pistes d'économie seront étudiées.

	2012	2013	2014*	2015
Charges à caractère général	4 006 142 €	4 167 633 €	4 370 000 €	4 350 000 €
	2,19%	4,03%	4,86%	-0,46%

\*2014 : sous réserve des opérations définitives de fin de gestion

- **Personnel :**

Concernant les charges de personnel, elles représentent fin 2014 près de 8,3M€ soit 56% des charges du budget principal. Comme en 2014, les hausses réglementaires du SMIC et des grilles indiciaires des agents de catégorie C au 1er janvier induisent une hausse mécanique de notre masse salariale. Cependant nous nous fixons l'objectif de contenir au maximum son évolution voire de la diminuer. Cela signifie le non-remplacement des départs sauf nécessité impérieuse, et des redéploiements et réorganisations internes.

	2012	2013	2014	2015
Personnel	7 773 364 €	7 978 604 €	8 270 000 €	8 400 000 €
	0,00%	2,64%	3,65%	1,57%

- **Les autres charges de gestion courante :**

Ce poste concerne le paiement des subventions, des participations à des organismes publics ou privés et des indemnités des conseillers municipaux. Il a fortement augmenté en 2013 ainsi que dans les prévisions 2014. Un effort particulier sera apporté à sa maîtrise.

	2012	2013	2014*	2015
Autres charges de gestion courante	1 057 784 €	1 295 466 €	1 320 000 €	1 300 000 €
	3,70%	22,47%	1,89%	-1,52%

\*2014 : sous réserve des opérations définitives de fin de gestion

- **Prélèvement SRU :**

La loi SRU impose aux communes d'atteindre un taux de 25% de logements sociaux d'ici 2025 et prévoit chaque année des pénalités qui sont calculées en fonction du nombre de logements manquants pour atteindre cet objectif. Toutefois, sont déduites chaque année de cette pénalité, les dépenses engagées par la commune en faveur du logement social l'année n-2.

Aucune dépense n'ayant été réalisée en 2013, notre commune sera soumise à une pénalité de 110 000€ en 2015.

### **3. L'épargne brute et la dette**

Notre épargne brute sera en forte baisse sous l'effet ciseau induit par la chute brutale de nos recettes et la rigidité certaine de nos charges. Ainsi, malgré l'effort que nous consentirons sur nos dépenses, il sera impossible de les réduire à la hauteur de la baisse de nos dotations. Notre encours de dette sera stabilisé voire en diminution.

	2012	2013	2014*	2015
Encours de la dette	12 411 000 €	12 032 000 €	11 611 600 €	11 000 000 €
		-3,05%	-3,49%	-5,27%
Epargne brute	2 492 460 €	2 008 018 €	1 400 000 €	700 000 €
		-19,44%	-30,28%	-50,00%

\*2014 : sous réserve des opérations définitives de fin de gestion

Pour 2015, l'annuité prévisionnelle s'élève à 1 430 000 € dont 1 018 000€ de remboursement de capital et 412 000 € d'intérêts.

### **4. L'investissement**

Notre politique d'investissements devra s'accorder avec nos capacités financières contraintes et des priorisations devront être faites. Pour autant nos projets ne seront pas abandonnés et des études et travaux seront notamment entrepris :

- En matière de voirie avec l'achèvement et l'amélioration de l'aménagement du cœur de ville.
- Pour la reconstruction et la modernisation du centre technique municipal
- Pour la création d'un centre culturel Jean Jaurès
- Pour l'étude d'un nouveau Schéma Directeur Pluvial
- Pour la réfection des sols de l'école Marcel Pagnol
- Pour la sécurité avec l'installation de systèmes de vidéosurveillance
- Pour l'élaboration d'un nouveau PLU

## 5. Les budgets annexes

### Le budget de l'eau :

Etudes et travaux pour la requalification et l'amélioration de nos réseaux.

### Le budget des transports :

Un des trois bus municipaux nécessite d'importants travaux de mises aux normes en 2015. Compte tenu de sa vétusté, une réflexion sera menée sur l'opportunité de le vendre.

### Le budget des pompes funèbres :

Etudes pour l'aménagement de nouveaux caveaux

### Les budgets des zones d'aménagement Le Village et La Mounine :

Gestion des procédures contentieuses en cours

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**CONSIDERANT** que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son article L 2312-1, un débat sur les orientations budgétaires précédant l'examen du budget ;

**- DECIDE DE PRENDRE ACTE du Débat sur les Orientations Budgétaires 2015 qui s'est tenu lors de cette séance.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire,  
Hervé STASSINOS

Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :  
..... 3.0. JAN. 2015 .....

Publié ou notifié le :  
..... 4. FEV. 2015 .....



Le Maire,